

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 21 septembre 2017

Publié le 29 septembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Louise MARIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Hélène ROY	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	M. Georges MAGLICA	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Joël MEKHANTAR	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Colette POPARD	M. Denis HAMEAU	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	Mme Céline TONOT
M. Didier MARTIN	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Philippe MOREL
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. François HELIE	Mme Corinne PIOMBINO
M. Benoît BORDAT	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Patrick MOREAU	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Yves PIAN	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean ESMONIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Stéphanie MODDE	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.
Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT	
Mme Danielle JUBAN	M. Guillaume RUET	

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Rémi DETANG pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. François DESEILLE pouvoir à Mme Chantal TROUWBORST
	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Exonération de Cotisation Foncière des Entreprises – Disquaires indépendants

L'article 43 de la Loi de Finances rectificative pour 2016 en date du 29 décembre 2016 crée une exonération facultative de Cotisation Foncière de Entreprises (CFE) en faveur des disquaires indépendants, laquelle est soumise à l'adoption d'une délibération par les collectivités bénéficiaires de la taxe.

Cette mesure ne s'applique qu'aux disquaires indépendants établis sous forme de PME et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'euros.

L'entreprise doit être détenue de manière continue à 50% au moins par des personnes physiques et ne doit pas être liée à une autre entreprise par un contrat de franchise.

Le dispositif vise à développer et consolider l'activité des disquaires indépendants.

Le territoire de Dijon Métropole compte au moins un établissement de ce type et la perte de recettes estimée est inférieure à 2 000 €.

- Vu la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016, notamment son article 43,
- Vu ensemble les articles 1464M et 1639 A Bis du code général des impôts,
- Vu l'avis de la Commission.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'instituer** sur le territoire de Dijon Métropole l'exonération en faveur des disquaires indépendants à compter du premier janvier 2018,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, Monsieur le Vice-Président en charge des Finances, à intervenir au nom de Dijon Métropole pour tout acte à prendre en vue de l'exécution de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 78
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)